DOSSIER D'INSCRIPTION

MÉCA LIVE 2024

26 SEPTEMBRE 2024 • 55 300 LACROIX-SUR-MEUSE (GRAND-EST)

MÉCA LIVE

PARTAGEONS L'INNOVATION
PRÈS DE CHEZ VOUS

#MécaLive2024 | Rendez-vous le 26 septembre 2024

Un Méca Live dans le Grand Est

⊙ 2 500 visiteurs attendus ⊙ + de 90 exposants ⊙ 15 ha de démonstrations

Les cuma du Grand Est vous donnent rendez-vous

Le 26 septembre 2024 à Lacroix-sur-Meuse (Meuse)

Méca Live est une manifestation régionale organisée par la Fédération Régionale des cuma du Grand Est sur le site du plus grand bâtiment de cuma du territoire, la cuma Centre Meuse. Cet évènement associera des ateliers techniques, démonstrations de machines et forum-débat.

2 500 agriculteurs et professionnels sont attendus, en majorité issus de Lorraine et de Champagne. La journée abordera la thématique de la résilience des exploitations agricoles, et plus particulièrement leur autonomie, qu'elle soit protéique, azotée ou encore énergétique.

Au travers d'ateliers animés par des professionnels du réseau cuma et ses partenaires, les informations techniques, réglementaires et économiques essentielles seront partagées aussi bien à l'attention d'agriculteurs céréaliers, que de polyculteurs-éleveurs.

Notre objectif est de démontrer aux agriculteurs que le réseau des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) œuvre pour la modernisation et le développement de l'agriculture tout en prônant des valeurs que sont la solidarité, le travail collectif et la vitalité des territoires ruraux.

Nous comptons sur vous pour participer à cette belle fête !

#MécaLive2024 | Les thématiques de l'édition

Le programme de l'édition

⊙ 2 démonstrations « Raids » ⊙ 3 ateliers techniques ⊙ 1 forum / débat

Épandage de lisier & semis de cultures seront les thématiques principales

LES DÉMOS DE MATÉRIELS EN CONDITIONS RÉELLES

L'une des particularités du Méca Live organisé par les cuma du Grand Est réside dans l'organisation de démonstrations de machines en conditions réelles.

Ce déploiement de machines est l'occasion pour le public de voir du matériel toujours plus performant, d'apprécier des techniques de plus en plus pointues. Avant de défiler, les machines sont présentées et commentées sur un podium par des experts, des constructeurs...

ÉPANDAGES DE LISIER
+
SEMIS DIRECTS DE COUVERTS APRÈS UNE CULTURE DE BLÉ

DES ATELIERS TECHNIQUES ANIMÉS PAR DES EXPERTS

Les ateliers techniques devront permettre, en associant les experts des sujets concernés, de donner les clés de fonctionnement du matériel en démonstration, pour optimiser son utilisation sur les sujets traités, en particulier les couverts végétaux et la gestion des effluents d'élevage.

Ces ateliers techniques abordent les problématiques locales où les agriculteurs et les experts échangent, témoignent.

IMPLANTATION DES CULTURES
+
AGRICULTURE DE PRÉCISION
+
VALORISATION DU LISIER / DIGESTAT

LES FORUMS DÉBATS DU RÉSEAU CUMA

Un forum - débat est organisé et animé cette année par le média Entraid. Différents spécialistes pourront intervenir, complétant ainsi les témoignages de terrain.

Le CIVAM de l'OASIS, les Chambres d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, partenaires de l'événement, apporteront leur expertise lors de ces ateliers.

Leurs interventions pourront être complétées par celles d'acteurs publics qui soutiennent notre réseau : Région Grand Est, Département de la Meuse, ADEME... À l'issue des interventions, un débat s'engagera entre les agriculteurs présents dans une optique d'échanges et de partages.

RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. COMMENT RENFORCER LEUR AUTONOMIE PROTÉIQUE, ENERGÉTIQUE ET AZOTÉE ?

#MécaLive2024 | Un territoire en forte dynamique

+ de 40 000 agriculteurs ciblés

⊙ 42 M€ investis en 2022 par les cuma du Grand Est ⊙ Plus de 600 cuma en Grand Est

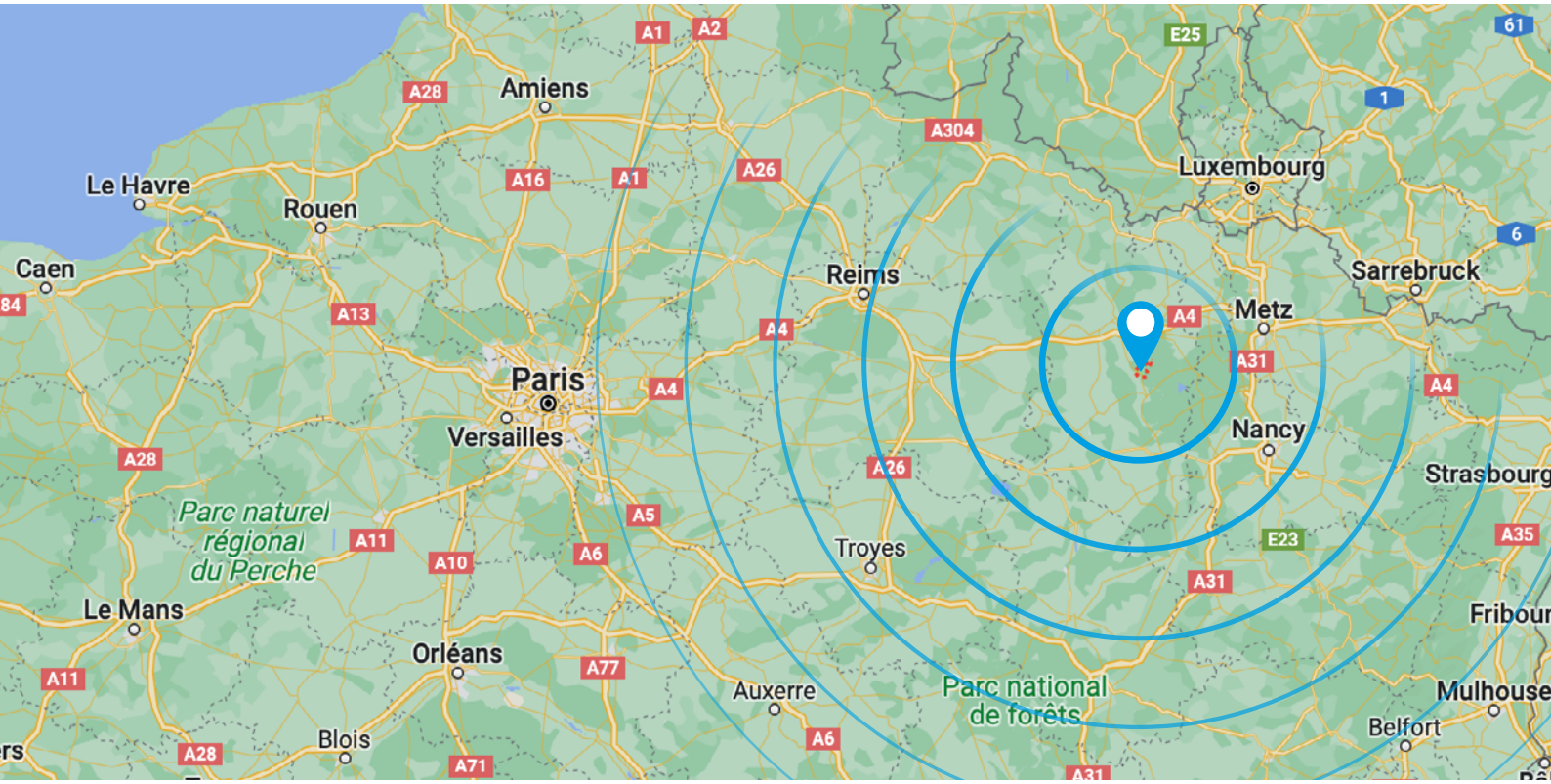

42 M€ investis en 2022 par les cuma du Grand Est

+ DE 20 000 MATÉRIELS AGRICOLES ACTIFS EN GRAND EST

Avec 21 240 matériels actifs en 2022 sur les départements de la Fédération Régionale des cuma du Grand Est, le secteur choisi pour l'édition 2024 possède un très fort potentiel en terme d'investissements de matériels agricoles.

Le montant cumulé de ce matériel est estimé à + de 525 M€, preuve si cela est nécessaire de la puissance des cuma. Votre présence à Méca Live est une occasion de capter les projets d'investissement ou de renouvellement sur ce territoire.

12 000 ADHÉRENTS DE CUMA

525 M€ DE PARC ACTIF

LES CUMA : CRÉATEURS DE PROJETS ET D'EMPLOIS

La cuma, c'est avant tout un groupe d'agriculteurs sur un territoire. Quand leurs exploitations, leurs territoires ou leurs filières doivent relever des défis qui dépassent la seule machine, c'est le groupe qui se mobilise.

Vous rencontrerez à Méca Live ces cuma dont les projets vont "au delà de la machine", avec des problématiques qui répondent aux enjeux de société (réduction de l'usage d'intrants de synthèse, économie et production d'énergie, alimentation locale, etc.).

AUTONOMIE PROTÉIQUE

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

AUTONOMIE AZOTÉE

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

UN RÉSEAU FÉDÉRATIF PUISSANT PARTOUT EN FRANCE

Près de 200 000 agriculteurs adhèrent à une cuma en France. En région Grand Est, on dénombre plus de 12 000 adhérents au sein de 660 cuma dont une très large majorité adhère à la FRCUMA Grand Est, organisatrice de ce Méca Live.

Le réseau cuma a pour principale mission de représenter et de défendre les intérêts des cuma. Son ancrage territorial lui permet également d'apporter des conseils et un appui technique, économique et juridique partout en France.

LA PUISSANCE DU GROUPE

À compléter avant le 14 juin 2024

Remise partenaires de 17 % applicable sur l'ensemble de votre participation

VOTRE ENTREPRISE UN DOSSIER = UNE MARQUE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP | VILLE | PAYS

NOM SOUS LEQUEL VOTRE SOCIÉTÉ DOIT APPARAÎTRE

NOMS DES RESPONSABLES DU DOSSIER

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM

FONCTION

EMAIL | TÉL PORTABLE

PERSONNE EN CHARGE DU STAND SUR LE SALON

NOM PRÉNOM

FONCTION

EMAIL | TÉL PORTABLE

Votre formule d'exposition

Participation aux démos obligatoire pour les exposants en Épandage de lisier & Semis de cultures

A. JE CHOISIS MA FORMULE D'EXPOSITION

EMPLACEMENT AVEC COFFRET ÉLECTRIQUE 220 V	SANS CHAPITEAU	CHAPITEAU 3X3 9 M² AVEC PLANCHER	CHAPITEAU 5X5 25 M² AVEC PLANCHER
25 M² | FAÇADE 5 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 1050 € HT	☐ 1550 € HT	☐ 1850€ HT
50 M² | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 1350 € HT	☐ 1850 € HT	☐ 2150€ HT
100 M² | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 10 M	☐ 1750 € HT	☐ 2250€ HT	☐ 2550 € HT
150 M² | FAÇADE 15 M | PROFONDEUR 10 M	☐ 2100 € HT	☐ 2600€ HT	☐ 2900 € HT
200 M² | FAÇADE 20 M | PROFONDEUR 10 M	☐ 2550 € HT	☐ 3050€ HT	☐ 3350 € HT
250 M² | FAÇADE 25 M | PROFONDEUR 10 M	☐ 2950 € HT	☐ 3450€ HT	☐ 3750 € HT

B. JE PARTICIPE AUX DÉMOS EN CONDITIONS RÉELLES

La participation aux démonstrations de matériels implique une démonstration publique et commentée par vos équipes le jour de l'évènement. Pour garantir l'intérêt du format, la participation est obligatoire pour les exposants en Épandages de lisiers & Semis de cultures qui souhaitent participer à Méca Live. Les matériels présentés bénéficient d'un article dans le guide de visite édité par Entraid, ainsi que sur le site internet de l'évènement.

ÉPANDAGES DE LISIER ☐ 350 € HT MARQUE MODÈLE

SEMIS DE CULTURES ☐ 350 € HT MARQUE MODÈLE

Surfaces complémentaires

Les options d'aménagement doivent correspondre à la longueur de façade de votre emplacement (voir 2/6)

C. JE SOUHAITE UNE SURFACE COMPLÉMENTAIRE

SURFACE DE DÉMONSTRATION

Les surfaces de démonstration sont attenantes à l'arrière de votre stand.

1000 M² | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 100 M	☐ 600 € HT
1500 M² | FAÇADE 15 M | PROFONDEUR 100 M	☐ 800 € HT
2000 M² | FAÇADE 20 M | PROFONDEUR 100 M	☐ 1000 € HT
2500 M² | FAÇADE 25 M | PROFONDEUR 100 M	☐ 1200 € HT

SURFACE DE VITRINES VÉGÉTALES

Les vitrines végétales sont positionnées en face de votre stand, de l'autre côté de l'allée visiteurs.
Ce tarif ne comprend pas l'implantation.

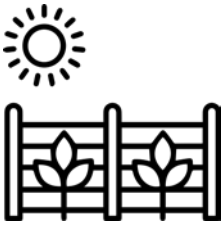

50 M² | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 600 € HT
75 M² | FAÇADE 15 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 800 € HT
100 M² | FAÇADE 20 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 1000 € HT
125 M² | FAÇADE 25 M | PROFONDEUR 5 M	☐ 1200 € HT

Choix de vos options

Toutes les options pour préparer un stand & une visibilité optimale

D. MES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT & DE COMMUNICATION

OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Toutes les formules bénéficient déjà d'un coffret de 1,5 kW et d'un plancher pour les formules chapiteau.

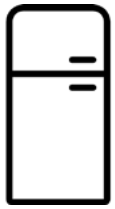

ÉLECTRICITÉ | COFFRET 3 kW	☐ 120 € HT
1 TABLE 4 CHAISES | PVC BLANC	☐ 90 € HT
FRIGO BAS | CAPACITÉ 70 LITRES	☐ 95 € HT
MOQUETTE 9 M² | COLORIS À PRÉCISER	☐ 90 € HT
MOQUETTE 25 M² | COLORIS À PRÉCISER	☐ 200 € HT

OPTIONS DE COMMUNICATION

Toutes les formules bénéficient déjà de 50 entrées, de badges exposants et d'un accès au parking exposants.

BANDEROLE | ENTRÉE OU ZONE DÉMO	☐ 150 € HT
DIFFUSION AUDIO | 10 DIFFUSIONS 15 SEC	☐ 150 € HT
SPONSOR PARKING | 10 PANNEAUX 140 x 100	☐ 2 000 € HT
FLYER ENTRÉE | FOURNIR 2 500 DOCUMENTS	☐ 500 € HT

GUIDE DE VISITE OFFICIEL MÉCA LIVE GRAND EST

8 000 exemplaires diffusés par voie postale aux adhérents de cuma les plus proches de l'évènement.

¼ PAGE | L 180 x H 65 ou L 90 x H 130 mm	☐ 715 € HT
½ PAGE | L 180 x H 130 ou L 90 x H 270 mm	☐ 1185 € HT
PLEINE PAGE | L 210 x H 297 mm	☐ 1990€ HT
2E DE COUVERTURE | L 210 x H 297 mm	☐ 2145 € HT
3E DE COUVERTURE | L 210 x H 297 mm	☐ 2250 € HT
4E DE COUVERTURE | L 210 x H 297 mm	☐ 2480 € HT

Total de votre inscription

Additionnez le montant des éléments A + B + C + D

MONTANT TOTAL DE VOTRE INSCRIPTION

TOTAL A + B + C + D :	€ HT
REMISE 10 % (SI INSCRIPTION AVANT LE 29 MARS 2024)	€ HT
TVA 20 % (SI SOCIÉTÉ DOMICILIÉE EN FRANCE) :	€ HT
TOTAL TTC :	€ TTC

DATE ET SIGNATURE

RÈGLEMENT DE DE VOTRE INSCRIPTION À FAIRE PARVENIR AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2024

☐ **PAR CHÈQUE BANCAIRE** | À L'ORDRE DE ENTRAID

☐ **PAR VIREMENT BANCAIRE** | AU COMPTE SUIVANT

RIB	13606 0002903776468000 27
IBAN	FR76 1360 6000 2903 7764 6800 027
BIC	AGRIFRPP 836

Implantation de votre stand

Choisissez l'implantation standard ou une implantation spécifique

COMMENT SOUHAITEZ-VOUS QUE NOUS IMPLANTIONS VOTRE STAND ?

☐ **JE SOUHAITE UNE IMPLANTATION STANDARD**
Votre tente est centrée au fond de votre espace d'exposition

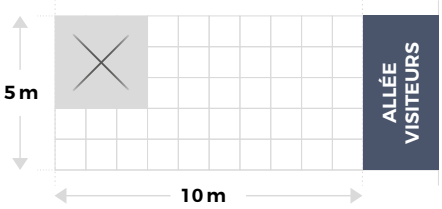

Ce dispositif standard est valable pour tous les stands, quelle que soit la surface d'exposition et la taille de la structure

☐ 1x1 m

☐ **JE SOUHAITE UNE IMPLANTATION SPÉCIFIQUE**
Votre implantation sera réalisée selon vos souhaits

☐ 1x1m

2 DIMENSIONS DE TENTES

3 x 3 m

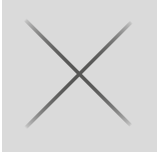
5 x 5 m

1 **TRACEZ LES CONTOURS DE VOTRE ZONE D'EXPO**

2 **TRACEZ LES CONTOURS DE VOTRE TENTE**

3 **AJOUTEZ UN «E» POUR LA SORTIE ÉLECTRIQUE**

#MécaLive2024 | Vos interlocuteurs

Préparons Méca Live ensemble

Contactez-nous pour vos questions relatives à votre inscription ou à la préparation de votre stand

RELATION EXPOSANTS

JOHANN CAILLARD
Responsable Exposants Méca Live
j.caillard@entraid.com
06.07.54.21.54

GUILLAUME MORO
Directeur commercial & Marketing
g.moro@entraid.com
07.77.66.10.50

DAVID SOUCANY
Consultant Events
d.soucany@entraid.com
06.33.76.08.92

CHRYSTÈLE TIENNOT
Consultant Events
c.tiennot@entraid.com
06.08.42.35.88

ORGANISATION & SUPPORT TECHNIQUE

CHRISTOPHE DECHOUX
Directeur Méca Live
christophe.dechoux@cuma.fr
06.26.07.79.02

ALEXIA FRANTZ
Responsable de communication
alexia.frantz@cuma.fr
07.76.22.36.23

STÉPHANE CHAPUIS
Organisation des raids
stephane.chapuis@cuma.fr
06.69.74.40.37

LUC DUTHOIT
Président Méca Live Grand Est
Luc-duthoit@orange.fr

CLÉMENT MARIE
Référent élu équipe locale
cumacentremeuse@gmail.com

CAMILLE BUECHE
Responsable technique et logistique
camille.bueche@cuma.fr
06.03.05.61.87

#MécaLive2024

Informations pratiques

Les dates et informations à retenir pour préparer votre venue à Méca Live

INSCRIPTION

• DATE LIMITE IMPLANTATION DE VITRINE VÉGÉTALE	• 15 FÉVRIER 2024	• CHRISTOPHE DECHOUX
• DATE LIMITE RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER	• 14 JUIN 2024	• JOHANN CAILLARD

PRÉPARATION DE L'ÉVÈNEMENT

• DATE DE MISE À DISPOSITION D'UN TRACTEUR	• 14 JUIN 2024	• CHRISTOPHE DECHOUX
• VALIDATION DES MATÉRIELS PRÉSENTÉS EN RAID	• 28 JUIN 2024	• STÉPHANE CHAPUIS
• VALIDATION DU PLAN DU SALON	• 05 JUILLET 2024	• CHRISTOPHE DECHOUX
• REMISE PUBLICITÉS POUR LE GUIDE DE VISITE	• 19 JUILLET 2024	• JOHANN CAILLARD

VOTRE INSTALLATION SUR LE SITE

• INSTALLATION EXPOSANTS AVEC MATÉRIEL	• 25 SEPT. 2024 (9H-14H)	• FANNY BAUER
• INSTALLATION EXPOSANTS SANS MATÉRIEL	• 25 SEPT. 2024 (14H-17H)	• FANNY BAUER
• RÉGLAGE DE VOS MACHINES SUR LA PARCELLE	• 25 SEPT. 2024 (15H)	• FANNY BAUER
• MISE EN ROUTE DE L'ÉLECTRICITÉ	• 25 SEPT. 2024 (14H)	• FANNY BAUER
• SOIRÉE EXPOSANTS	• 25 SEPT. 2024 (19H)	• JOHANN CAILLARD
• ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL	• 26 SEPT. 2024 (18H)	• FANNY BAUER

#MécaLive2024

Règlement intérieur Méca Live

ARTICLE 1. L'ORGANISATION

Les organisateurs de la journée professionnelle « Méca Live Grand Est » sont les Fédérations de cuma en partenariat avec le média Entraid. Méca Live se déroulera de 9h à 18h le jeudi 26 Septembre 2024 à Lacroix-sur-Meuse dans la Meuse. En signant la fiche d'exposition, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter toutes les prescriptions. Le fait de s'inscrire implique pour l'exposant l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ADMISSION

Tout exposant à Méca Live devra remplir et satisfaire aux conditions suivantes.

Inscrire sa participation et ses matériels et renvoyer le bulletin d'inscription au secrétariat des exposants dans les délais prévus. Le dossier n'est valable que pour les marques explicitement indiquées dans le dossier d'inscription. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser l'accès au site d'exposition des matériels et des marques non formellement inscrits au préalable. Les matériels et produits exposés devront obligatoirement rentrer dans le processus de la conduite des cultures. Toutes les fournitures attenantes à cette production seront admises, dont :

Les constructeurs et importateurs de matériels :

- liés à l'élevage, du semis à la récolte : épandage des effluents, récolte des fourrages...
- de tractions, semis, manutention, fertilisation organique et minérale, pulvérisation, etc.
- d'entretien : pièces détachées, matériels d'ateliers, pneumatiques, débroussailleuses, etc.
- ayant trait à l'énergie : chaudières, solaire, méthanisation.

Les fabricants Des produits nécessaires à l'agriculture (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments du bétail,..).

Les organismes ou entreprises de services ayant rapport avec l'agriculture.

ARTICLE 3. MODES D'EXPOSITION

Les organisateurs de Méca Live mettent à la disposition des exposants plusieurs types d'espaces : en intérieur, en extérieur statique et en extérieur dynamique.

3.1 – Exposition sous chapiteau

Les organisateurs mettent à disposition des exposants des chapiteaux de 3x3 ou 5x5, alimentés chacun par une prise électrique unique.

3.2– Exposition en extérieur statique

Les organisateurs de Méca Live mettent à disposition des exposants des espaces en plein air pour que les exposants installent leurs produits, matériels, stands. Ces espaces dits « d'exposition statique » seront alimentés en électricité par une prise unique. L'équipement de l'espace en plein air est à la charge de l'exposant, il doit être conforme aux règles de sécurité en vigueur. L'exposant s'acquitte d'un droit de place correspondant à un espace extérieur nu.

3.3 – Exposition en extérieur dynamique

Dans ces espaces, les exposants pourront effectuer des démonstrations libres aux heures prévues à cet effet et en respectant toutes les règles de sécurité nécessaires. Les organisateurs se réservent le droit de supprimer cette possibilité aux exposants en cas de fortes intempéries, sans compensation pour les exposants.

3.4 – Inscription à la séquence RAID

Les constructeurs ou leurs distributeurs participant à cette séquence sont tenus d'informer les organisateurs du choix du modèle du produit présenté au plus tard 2 mois avant le jour de la manifestation. Le coordinateur de cette séquence est Stéphane Chapuis joignable au 06 69 74 40 37. Les organisateurs pourront modifier ce programme en cas de conditions météorologiques difficiles (fortes pluies par exemple). Pour déterminer l'emplacement, les organisateurs tiendront compte de l'ordre des inscriptions et détermineront au mieux les emplacements de chacun. Aucune réserve à ce sujet ne sera admise

de la part des exposants. La sous-location de tout ou partie d'un emplacement loué est formellement interdite ; par voie de conséquence, un exposant peut diffuser exclusivement des documents le concernant. Chaque exposant doit prévoir à sa charge l'animation et les supports nécessaires (ex : sonorisation) pour sa parcelle de démonstration dite « parcelle de démonstrations libres » prévue avec son stand et ayant fait l'objet d'une inscription préalable. Celle-ci ne pouvant être utilisée qu'en dehors des séquences d'animation de l'organisation (ex : ateliers, défilé podium, démarrage du débat forum, séquence Raid). Les organisateurs sont seuls à autoriser, selon le contrat d'inscription, la distribution de documentation ou la pose de banderole sur le site, ainsi que la diffusion des messages promotionnels sur la sonorisation générale.

ARTICLE 4. INSCRIPTION

Les inscriptions devront être adressées à ENTRAID · Maison de l'agriculture · Rue Maurice Le Lannou · CS 56520 · 35065 RENNES CEDEX. L'inscription ne sera définitive que lorsque le montant total aura été encaissé. Le droit d'inscription est acquis à l'organisation dès lors qu'il a été encaissé. La date officielle de clôture est fixée au 14 juin 2024. Les organisateurs se réservant le droit de modifier celle-ci. L'application de la TVA s'applique pour les exposants.

Les exposants disposeront de badges «EXPOSANT» qui seront délivrés par l'organisation. Seuls ces badges permettront l'accès gratuit au parking et à l'intérieur du périmètre de Méca Live. Ce badge permettra également de bénéficier d'une file exposants pour le service de repas du midi. Les exposants auront la liberté de réserver sur place leur mode de déjeuner.

ARTICLE 5. ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile pour le cas où elle serait mise en cause. Sont exclus des garanties :

- les dommages causés par les catastrophes naturelles, explosions,...
- les dégradations liées au montage et démontage des stands, les objets personnels
- les risques de casse pour les objets fragiles

Les exposants devront garantir leur responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés aux tiers de leur propre fait par leurs matériels ou moyens d'exposition et devront respecter les règles légales en vigueur. Les exposants devront être assurés contre l'incendie et les risques annexes, et le vol de leurs matériels et contre le recours des tiers en cas de communication de l'incendie. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs. Dès la constatation d'un vol, les exposants doivent déposer une déclaration à la gendarmerie et aux services administratifs de l'organisation présents sur le site du salon. Les exposants qui auront des matériels en fonctionnement devront être assurés et devront pour la mise en marche, exiger la présence d'une personne qualifiée et habilitée par l'exposant pour assurer cette fonction.

ARTICLE 6. ORGANISATION DES STANDS ET SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

Installation exposants :

- feront arriver tous les matériels et produits impérativement la veille de la journée de la manifestation - entre 09h00 et 14h00 pour les matériels - entre 14h00 et 18h00 pour les exposants statiques sans matériel. Pour en faciliter l'accès, les organisateurs veilleront à mettre en place un parcours fléché dès 10h00 ce même jour.
- faire parvenir au plus tard 15 jours avant la manifestation, à l'attention de la Fédération des cuma d'accueil, les documents prévus de manière contractuelle à leur distribution à l'entrée ou aux messages promotionnels sonores devant être diffusés sur la sonorisation générale.
- devront prévoir une personne pour assurer l'accueil des fournitures lors de l'installation de leur stand.
- s'engagent à respecter la loi en vigueur pour tous les stands installés sur leur espace d'exposition. Lois et arrêtés du 25-06680, complétés par l'arrêté du 23-01-85, notamment sur les sections X et XI.
- s'engagent à présenter les certificats de conformité des bâches avec marquage visible.
- s'engagent à limiter au strict minimum la distribution de boissons alcoolisées et produits alimentaires sur le stand.
- s'engagent à ne pas prendre d'initiatives promotionnelles dans lesquelles seraient associés les organisateurs sans avoir obtenu leur accord préalable.
- Tout défaut d'application de ces règles par l'exposant pourra entraîner la fermeture du stand par les organisateurs.
- Pendant la journée et à l'intérieur du périmètre du site, les exposants pourront faire connaître leurs productions avec des documents, affiches, panneaux,... uniquement situés sur l'espace de leur stand et également diffusés uniquement sur leur stand, en cas de non respect, toute sanction pourra être prise par les organisateurs.

Installation électrique dans les stands :

Tout appareil électrique branché sur chaque stand doit être équipée d'une prise de terre. Toutes les fournitures et matériels doivent être conformes aux normes françaises ou européennes.

Matériels en démonstration ou défilés :

Les matériels doivent impérativement évoluer à l'intérieur de la surface qui aura été réservée pour cela et en souscrivant les conditions d'assurances précisées à l'article 5.

Démontage :

Les exposants s'engagent à n'enlever aucun matériel avant 20h le jour de la tenue de chaque manifestation. Les emplacements devront être libérés complètement au plus tard le 22 Septembre avant 20h ; passé cet horaire, les organisateurs se réservent la possibilité de faire procéder eux-mêmes, aux frais et risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel présent sur le terrain.

ARTICLE 7. PARKINGS

Des parkings «EXPOSANT» gratuits pour ceux qui disposeront du badge « EXPOSANT» seront mis à disposition des exposants dans la limite des places disponibles pour la durée des horaires d'ouverture. Les organisateurs ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules sur ces parkings ou de tout autre incident intervenant sur ces espaces.

ARTICLE 8. PERMANENCE ORGANISATEURS ET SURVEILLANCE, RÉCLAMATION

Les organisateurs

- assureront une permanence sur le terrain d'exposition pendant les heures régulières du jour de 8h à 20h.
- feront assurer une garde de nuit la veille de la manifestation de 20h à 8h du matin.
- Pendant la manifestation, des buvettes-repas seront prévues sur le site par les organisateurs.
- Pour toutes les questions non prévues par le présent règlement, il appartiendra aux organisateurs de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles ; toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.